



Règlement de l'école

Horaires de l'école :

Matin : 9 h 00 - 12 h 15

Après-midi : 13 h 30 - 16 h 30

L'accueil des enfants ne se fait qu'un quart d'heure avant l'entrée en classe soit 8 h 45 le matin et 13 h 15 l'après-midi.

La ponctualité est indispensable, les retards gênent la mise en route des activités, ceci même dans les classes maternelles.

Il n'y a pas de quart d'heure de surveillance à 12 h 15, merci d'être ponctuel.

Un enseignant ouvrira le portail à 8 h 45, personne n'est autorisé à entrer sur la cour avant pour des raisons de responsabilité et de sécurité.

Les élèves qui viennent en vélo prévoiront un antivol.

Les élèves de PS et MS sont accueillis dans les classes, il est préférable qu'un parent l'amène auprès de sa professeure.

Seuls, les élèves de GS au CM2 peuvent rejoindre leur classe.

Pour les sorties, les élèves de CM, CE et CP iront rejoindre leur parent après avoir salué le professeur qui est de surveillance au portail..

Les MS et GS seront sous le préau et les parents devront s'avancer pour venir chercher leur enfant.

Les PS sont à récupérer en classe.

Vivre ensemble

En toute occasion, je respecte tous les adultes intervenant pendant le temps scolaire et je leur obéis. Je me déplace sans faire de bruit dans l'enceinte de l'école par respect pour le travail des autres. J'utilise un langage correct et je sais dire « bonjour, au revoir, merci, s'il vous plaît ».

Dans les déplacements et sorties, pour ma sécurité et celle des autres, je marche sur le trottoir, je suis le groupe afin de ne pas laisser d'espace et afin de ne pas être obligé de courir, je ne joue pas sur le trottoir et je parle sans crier.

J'ai une tenue correcte, je ne viens pas à l'école en tenue ou chaussures de plage.

Des règles de vies sont établies pour chaque classe, dans chaque cour, j'apprends à les respecter. Si mon manquement aux règles perturbent mes apprentissages ou ceux des autres, si je suis violent verbalement et physiquement, mon professeur convoquera mes parents.

Des mesures seront alors prises en concertation en équipe.

Absences :

Lorsque c'est possible, merci d'avertir à l'avance le professeur si votre enfant doit manquer la classe : vous pouvez utiliser le bulletin d'absence à compléter.

De même au retour de l'élève, toute absence doit être motivée par écrit. Pour cela, merci d'utiliser le bulletin d'absence (l'envoi du mail sur la messagerie de l'école n'est pas suffisant)

Merci de téléphoner au 02 51 54 23 05 avant 8h45 (il y a une messagerie si nécessaire)

Les rendez-vous chez les spécialistes (orthodontiste, ophtalmologiste) devront être pris dans la mesure du possible hors temps scolaire.

Parasites :

Aucune école n'est à l'abri des poux. Soyez, par conséquent, très vigilants en surveillant fréquemment la chevelure de vos enfants et en faisant les traitements si nécessaire.

Objets personnels :

Afin d'éviter les pertes et erreurs, les vêtements et effets personnels des élèves doivent être marqués. **A chaque période de vacances, les vêtements non réclamés seront déposés dans les containers mis à disposition.**

Veuillez à ce que votre enfant ne possède ni objets de valeur, ni objets dangereux, ni jouets, ni gadgets, ni bonbons, ni chewing-gum...

Rencontres parents/enseignants :

Il est toujours souhaitable de rencontrer l'enseignant(e) de votre enfant : cela est possible après la classe. Ces rendez-vous seront demandés à l'avance et seront pris selon les disponibilités de chacun.

Une réunion de parents d'élèves est organisée au sein de chaque classe au cours de la première période.